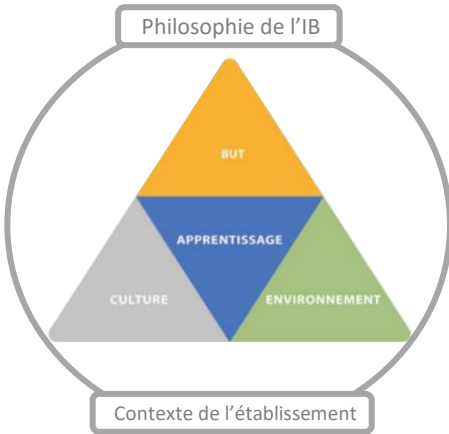




# NORMES ET APPLICATIONS CONCRÈTES DU PEI 2020



<b>1</b>	<b>BUT</b>
1.1	La direction définit un but d'apprentissage conforme à la <b>philosophie</b> et à la <b>mission</b> de l'IB ( <i>vision, stratégie, but de l'apprentissage, etc.</i> ).
1.2	L'équipe de direction péd. adopte des <b>approches pédagogiques</b> qui encouragent les élèves à devenir des apprenants permanents actifs et empreints de compassion ( <i>direction doit être + pédagogique</i> ).
1.3	L'école favorise le développement de personnes sensibles à la réalité internationale qui incarnent le <b>profil de l'apprenant</b> de l'IB.
<b>2</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>2.1</b>	<b>DIRECTION ET GOUVERNANCE</b>
2.1.1	L'école respecte les règlements et les procédures de l'IB afin de <b>soutenir</b> la meo et le <b>développement continu</b> du programme ( <i>sécurité du matériel d'évaluation de l'IB, évaluation électronique, révision du PP, inscription au SÉPEQ ou évaluation électronique</i> ).
2.1.2	Un <b>coordonnateur</b> PEI formé par l'IB fait partie de l'équipe de dir. ped. et a les moyens de faciliter une meo réussie du programme ( <i>description poste coordo, temps, soutien, perf. professionnel</i> ).
2.1.3	L'école organise les <b>temps</b> d'apprentissage et d'enseignement de manière à fournir des <b>programmes</b> d'études vastes, équilibrés, connexes, et évolutifs ( <i>min. 50 hrs. / matière, respect des exigences du programme et arrimage avec programme ministériel</i> ).
2.1.4	L'école met en œuvre des systèmes et des processus qui améliorent le fonctionnement et la <b>pérennité</b> du PEI.
2.1.5	L'école finance et alloue les <b>ressources</b> qui soutiennent et développent le PEI ( <i>ress. et \$ pour meo des matières, AdA, AS, PP</i> ).
<b>2.2</b>	<b>SOUTIEN AUX ÉLÈVES</b>
2.2.1	L'école fournit des <b>ressources</b> humaines, naturelles, construites et virtuelles appropriées pour la meo du PEI (qualification des enseignants, ress. techno., bibliothèque, et <b>respect des exigences d'éval.</b> : <i>sécurité, gestion du matériel d'examen, aménagements</i> ).
2.2.2	L'école fournit le <b>soutien</b> à l' <b>apprentissage</b> approprié (politique éducation inclusive, personnel, espaces d'apprentissage, systèmes).
2.2.3	L'école favorise le <b>bien-être</b> social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants ( <i>espaces, ress., respect, comm. ouverte</i> ).
2.2.4	L'école fournit des <b>recommandations</b> et un <b>soutien</b> qui aident les élèves à réussir au PEI et à planifier les étapes suivantes de leur expérience éducative et/ou professionnelle ( <i>continuum de l'IB</i> ).
2.2.5	L'école noue des relations avec la <b>communauté au sens large</b> permettant de renforcer la meo du PEI (ressources humaines, virtuelles, physiques externes, telles que parents, communauté...)
<b>2.3</b>	<b>SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS</b>
2.3.1	L'école veille à ce que les enseignants utilisent les <b>dernières ressources de l'IB</b> disponibles sur le CRP pour réviser régulièrement les modalités de meo du PEI (nouveaux guides, acc. / supp. ped.).
2.3.2	L'école veille à ce que la direction et les enseignants participent en temps opportun au <b>perfectionnement professionnel</b> requis.
2.3.3	L'école fournit aux enseignants les <b>temps (plages horaires)</b> et les <b>ressources nécessaires pour collaborer (s'associer)</b> à la meo du PEI.

Meo : mise en œuvre  
PA : qualités du profil de l'apprenant  
AS : Action-service

Dir. ped. : équipe de direction pédagogique  
AdA : Approches de l'apprentissage

<b>3</b>	<b>CULTURE</b>
3.1	L'école <b>garantit</b> l'accès au PEI au plus large éventail possible d'élèves ( <b>politique d'admission, chances égales d'accéder au programme</b> ).
3.2	L'école met en œuvre, communique et revoit régulièrement une <b>politique d'éducation inclusive</b> qui crée des cultures aidant tous les élèves à atteindre leur plein potentiel.
3.3	L'école met en œuvre et communique une <b>politique d'intégrité intellectuelle</b> qui crée des cultures axées sur des pratiques éthiques.
3.4	L'école met en œuvre et communique une <b>politique linguistique</b> qui permet de favoriser la compréhension interculturelle grâce à une communication sous diverses formes et dans plusieurs langues.
3.5	L'école met en œuvre, communique une <b>politique d'évaluation</b> afin de créer une culture d'apprentissage et de développement continus.
3.6	L'école met en œuvre, communique et <b>revoit régulièrement ses politiques</b> afin de veiller à ce qu'elles soient cohérentes et reflètent la philosophie de l'IB ( <i>le processus révision est inclus dans les politiques</i> ).
<b>4</b>	<b>APPRENTISSAGE</b>
<b>4.1</b>	<b>CONCEPTION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES COHÉRENT</b>
4.1.1	L'école planifie et met en œuvre un programme d'études cohérent qui structure l'apprentissage et l'enseignement dans et entre les années du PEI ( <b>DGGM, planification verticale des AdA</b> ).
4.1.2	Les enseignants collaborent pour concevoir, planifier et mettre en œuvre le PEI ( <b>PTU conformes, interdisciplinarité</b> ).
4.1.3	L'école développe, revoit régulièrement et fait connaître son programme d'études de sorte à impliquer explicitement la communauté scolaire ( <b>nouveaux prog. et guides dispo. pour tous</b> ).
<b>4.2</b>	<b>ÉLÈVES EN TANT QU'APPRENANTS PERMANENTS</b>
4.2.1	Les élèves développent activement leurs compétences des <b>AdA</b> .
4.2.2	Les élèves démontrent leur développement continu des qualités du <b>profil de l'apprenant</b> et de leur <b>sensibilité internationale</b> .
4.2.3	Les élèves établissent et développent des <b>relations saines</b> , une compréhension de ce qu'est la responsabilité partagée et la capacité de collaborer efficacement ( <i>expression d'opinions</i> ).
4.2.4	Les élèves améliorent leur capacité à porter des <b>jugements éthiques</b> et réfléchis en toute connaissance de cause ( <i>travaux authentiques, respect de l'intégrité intellectuelle, citation sources, bibliographie...</i> ).
4.2.5	Les élèves font preuve de la souplesse, de la persévérance et de l'assurance dont ils ont besoin pour apporter des <b>changements positifs dans la communauté</b> au sens large et au-delà ( <b>AS</b> ).
4.2.6	Les élèves s'approprient leur apprentissage en se fixant des <b>objectifs stimulants</b> et en poursuivant des <b>recherches personnelles</b> ( <i>apprentissage par la recherche, PP</i> ).
4.2.7	Les élèves poursuivent des possibilités d'explorer et de développer leur <b>identité personnelle et culturelle</b> .
<b>4.3</b>	<b>APPROCHES DE L'ENSEIGNEMENT (0403)</b>
4.3.1	Les enseignants utilisent la <b>recherche, l'action et la réflexion</b> ( <i>cycle de recherche</i> ) pour développer la curiosité naturelle des élèves ( <i>élèves chercheurs vs enseignants guides</i> ).
4.3.2	Les enseignants se concentrent sur la <b>compréhension conceptuelle</b> afin d'aider les élèves à développer ( <i>et transférer</i> ) leurs idées.
4.3.3	Les enseignants utilisent les <b>contextes locaux et mondiaux</b> pour établir la pertinence du programme d'études ( <i>lien avec vie réelle</i> ).
4.3.4	Les enseignants promeuvent des relations efficaces et une collaboration réfléchie pour créer une <b>communauté d'apprentissage dynamique</b> ( <i>apprentissage coopératif, évaluation par les pairs, l'apprentissage interactif = collaboration partout dans l'école, labo pédagogique</i> ).
4.3.5	Les enseignants <b>suppriment les obstacles à l'apprentissage</b> afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants ( <i>différenciation, connaissances préalables, politique d'éducation inclusive, TI...</i> ).
<b>4.4</b>	<b>APPROCHES DE L'ÉVALUATION</b>
4.4.1	Les élèves et les enseignants utilisent le <b>retour d'information</b> pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation ( <i>évaluations formatives, utilisation des résultats de l'évaluation, bulletin IB</i> ).
4.4.2	L'école utilise des <b>méthodes d'évaluation variées et adaptées</b> aux objectifs énoncés (emphasis > évaluation reposant sur l' <b>apprentissage conceptuel (+) évaluations critériées, révision de notation du PP</b> ).
4.4.3	L'école administre l'évaluation de manière <b>cohérente, équitable, inclusive et transparente</b> ( <i>normalisation, notes prévues honnêtes et justes pour matières à certification &gt; examens sur ordinateurs</i> ).
4.4.4	Les élèves saisissent les occasions de <b>consolider leur apprentissage</b> au moyen de l'évaluation ( <i>participation obligatoire au PP</i> ).